

vous proposez une journée de formation  
et de réflexion sur le thème :

## TERRITOIRES NUMÉRIQUES INNOVANTS

Services publics numériques et tiers-lieux

**Le lundi 3 février 2020  
de 9h00 à 18h30**

**Au campus numérique « thecamp »  
550 Rue Denis Papin  
13100 Aix-en-Provence**

et

**A « Urban Prod »  
18 Rue Colbert  
13001 Marseille**

### Le droit à la formation des élu-e-s

#### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

### Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

**TARIF UNIQUE  
POUR LA JOURNÉE de FORMATION  
(élu-e-s et agents territoriaux)**

**720 €**

La durée effective de la formation sera de 7h00.

### Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

TERRITOIRES NUMÉRIQUES INNOVANTS - Services publics numériques et tiers-lieux

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

**Le lundi 3 février 2020 de 9h00 à 18h30 à thecamp, 550 Rue Denis Papin 13100 Aix-en-Provence  
et à Urban Prod, 18 Rue Colbert 13001 Marseille**

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Nom : \_\_\_\_\_ Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Commune de : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Nbre d'hab. (pour les élus  
Téléphone : \_\_\_\_\_ communaux) : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Fonction de l'agent : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_  
Fonction élective : \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat.e à la formation  
avec cachet

CACHET

# TERRITOIRES NUMÉRIQUES INNOVANTS

## Services publics numériques et tiers-lieux

Lundi 3 février 2020 (thecamp à Aix-en-Provence et Urban Prod à Marseille)

9h00 Accueil des participant-e-s

9h30 à 11h00 **Numérique : chances et risques pour le lien social, les réalités géographiques et sociologiques.**

Experts : **Mathieu Vidal**, enseignant-chercheur à l'université d'Albi, président association Villes Internet et **Claudy Lebreton**, vice-président de l'association Villes Internet.

11h00 à 12h30 **Comment construire un lieu public innovant au cœur d'un territoire ?**

Experts : **Stéphane Paoli**, conseiller métropolitain Aix-Marseille Provence, délégué à la smart city et adjoint au maire d'Aix-en-Provence et **Marie-Christine Bouillet**, responsable développement et partenariat secteur public de thecamp.

12h30 **Déjeuner**

13h30 à 15h00 **Quels sont les engagements et les missions de l' élu au numérique ?**

Experts : **Stéphane Paoli**, conseiller métropolitain Aix-Marseille Provence, délégué à la smart city et adjoint au maire d'Aix-en-Provence et **Stéphane Delahaye**, élu de Martigues, conseiller communautaire du Pays de Martigues, délégué au développement numérique.

15h00 à 16h30 **Concilier la médiation numérique et l'action sociale – Zoom sur le MarsMediaLab, tiers lieu axé sur la création de médias numériques au cœur d'un quartier politique de la ville**

Experte : **Marie Picard** directrice de la création Urban Prod

**Atelier de pratique avec la Podcast Factory : le podcast, nouveau média au service des politiques publiques.**

Expert : **Julien Kirsch**, Urban Prod

16h30 à 17h30 **Atelier de pratique : les Collectivités Territoriales et le Community Management. Les principaux réseaux sociaux, leurs publics et la mise en récit de l'action locale.**

Experts : **l'équipe de médiation numérique du MarsMediaLab.**

17h30 à 18h30 Auto-évaluation de la formation et perspectives.

Fin de la formation.

**Formateur principal : Philippe JARRY**, responsable de la communication numérique d'une ville de + 50 000 habitants pendant 15 ans, consultant formateur, correspondant régional Grand Sud Villes Internet.

formation  
& Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS